

# La médiation de toute grâce de la Mère de Dieu

*La médiation de toutes grâces est une vérité certaine qui fait partie de la doctrine catholique.*

Publié le 20 janvier 2026 · Abbé Arnaud Sélégny · 7 min de lecture



*Le Christ est médiateur entre Dieu et les hommes. Cet office de médiateur consiste à unir les deux parties entre lesquels il est placé. Pour cela, le médiateur a besoin d'avoir une certaine union avec les deux parties, mais aussi d'être distinct de l'une et de l'autre.*

Le médiateur exerce son office en transmettant à une partie ce qui appartient à l'autre : d'où la médiation ascendante, i.e. des hommes à Dieu, et la médiation descendante, de Dieu aux hommes. Il appartient au Christ, l'homme-Dieu, d'être médiateur entre Dieu et les hommes, mais il peut y avoir des médiateurs secondaires auprès de lui :

- soit de manière *dispositive*, en préparant et aidant les hommes à recourir au Christ ;
- soit de manière *ministérielle* comme instrument de la communication de ce qui vient de Dieu : c'est la définition même du prêtre.

## Le Magistère, les Pères et les docteurs attestent *le fait de la médiation*

À ce propos, Léon XIII écrit dans l'encyclique *Octobri mense* : « Rien ne nous est accordé que par Marie, Dieu l'ayant disposé ainsi. »

- Saint Pie X, dit de Marie dans *Ad diem illum* qu'elle est « auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier », qui reprend la bulle *Ineffabilis* de Pie IX pour la proclamation de l'immaculée conception de la Très Sainte Vierge.
- Enfin Benoît XV a institué en 1921 la fête de Marie médiatrice de toutes grâces. De nombreux Pères de l'Église évoquent cette médiation de la Mère de Dieu.
- Saint Grégoire de Nazianze († 390) dit : « On sait que la grâce divine nous vient par votre intermédiaire. »
- Saint Éphrem († 373), grand docteur marial la loue : « Salut, Médiatrice excellente entre Dieu et les hommes. »
- Saint Venance Fortunat († 609), dit dans l'*Ave maris Stella* : « Demandez pour nous toutes les grâces. »
- Saint Modeste de Jérusalem († 634), à son tour déclare : « Les dons célestes sont distribués par elle au genre humain. »
- Saint Germain de Constantinople († 733) : « Elle a été médiatrice d'abord par son enfantement surnaturel, et elle l'est maintenant par l'intervention de sa maternelle protection. »

Les docteurs médiévaux enseignent aussi cette vérité : saint Bernard, saint Albert le Grand, saint Bonaventure et d'autres. Ils utilisent les images de l'aqueduc et du cou, Jésus étant la tête de l'Église. Toute grâce passe par Marie. Saint Bonaventure précise que Marie communique la grâce, « non par mode de principe, mais par mode de mérite », « non par infusion, mais par impétration ».

Saint Robert Bellarmin et saint François de Sales soutiendront la médiation de Marie contre les protestants. Et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, c'est l'avis unanime des papes, des évêques, des théologiens et des prédicateurs. Entre les deux guerres, le cardinal Mercier lance une pétition signée par plus de 500 prélats pour demander à Rome la définition solennelle de la médiation de Marie.

## La théologie montre la *possibilité de cette médiation*

La Mère de Dieu est unie à Dieu par sa *maternité divine* même, par les affinités qui en découlent, et par sa *sainteté* qui fait qu'en elle, rien ne déplaît à Dieu. Elle est par ailleurs unie aux hommes

par sa *nature humaine*, et elle aussi rachetée comme eux, même si c'est d'une manière très particulière.

Mais il faut ajouter que Marie se distingue de Dieu en qualité de *créature*, de même qu'elle se distingue des hommes par sa *sainteté éminente* et sa *place singulière* dans la Rédemption, puisqu'elle a participé à l'acte rédempteur avec son divin Fils.

Enfin, elle est désormais dans l'état de bienheureuse, au Ciel, ce qui la distingue des hommes qui pèrègrinent ici-bas, ceux que l'on nomme les "viateurs" – de *via*, le chemin.

La *possibilité* que Marie soit médiatrice secondaire entre Dieu et les hommes, est ainsi établie.

## Il est *convenable* que Marie soit médiatrice

Mais il faut aller plus loin et montrer que cela convient, autrement dit que le plan de Dieu en tire une harmonie particulière.

Cette convenance se tire d'abord de l'image révélée de nouvelle Ève appliquée à Marie : c'est par Ève que le péché a été transmis à toute l'humanité, et l'ordre de la réparation est parallèle à l'ordre de la chute. C'est par Marie que le rédempteur et le médiateur a été donné à toute l'humanité,

De plus la Vierge Marie a mérité ces grâces, il convient donc qu'elle les distribue. Les arguments des Pères et des théologiens exposent divers arguments de cette convenance.

Notamment parce que sa médiation est le prolongement naturel de sa corédemption. La Vierge n'est pas seulement un instrument utilisé par le Verbe pour se donner un corps humain. La coopération de Marie est beaucoup plus profonde. Son *Fiat* a été prononcé en pleine connaissance de cause, et sa compassion a été une union morale dont le mérite et la satisfaction ont, par disposition divine et du fait de la charité unique de Marie, une portée universelle.

C'est pourquoi, celle qui a une telle part dans le commencement et le sommet de cette œuvre ne peut être tenue à l'écart de sa consommation, i.e. l'application des mérites aux âmes, la Rédemption subjective, puis leur gloire au Ciel. Cette œuvre est une médiation : donner aux hommes ce qui vient de Dieu.

## Comment la médiation de Marie s'exerce-t-elle ?

Durant sa vie terrestre : par sa prière, sa compassion et ses mérites de corédemptrice. Après l'Assomption, elle coopère à la redemption subjective.

- A la médiation *ascendante*, car la Vierge Marie *présente les prières des hommes* à Dieu, les appuie et les fait aboutir : « les vœux qui seraient accueillis avec moins de faveur de la part de gens indignes [sont] grâce à la recommandation de sa très sainte Mère, reçus par Dieu avec la plus grande faveur et exaucés ». (Léon XIII, *Octobri mense*, 22 septembre 1891)

De plus sa sollicitude tend à *rendre meilleurs les hommes*, pour que leurs prières soient plus agréables à Dieu. Il faut ajouter que la Mère de Dieu présente également les *mérites des hommes*

à son Fils. Enfin et surtout, elle *s'unit au sacrifice* de la Messe.

- A la médiation *descendante*, car Marie participe à la *distribution* des grâces, même celles méritées par les autres saints, comme ministre, dispensatrice, distributrice, trésorière.

Il faut remarquer que cela concerne toutes les grâces (Léon XIII, Benoît XV, Pie XI, Pie XII). Cela a commencé lorsque, déjà Mère de Dieu, Marie a eu connaissance des besoins spirituels des âmes. Quant aux grâces sacramentelles, on considère que Marie dispose les âmes à les recevoir – la conversion des pécheurs les conduits à la confession par exemple. Cette distribution s'applique à toutes les âmes, même celles du Purgatoire, comme l'enseignent saint Pierre Damien ou saint Alphonse de Liguori.

Marie *intercède* également pour les hommes, d'une manière universelle et toute-puissante. Toute grâce nous est accordée par l'intercession de la Vierge.

La corédemption étant secondaire par rapport au Christ, la médiation de Marie est une médiation subordonnée et non nécessaire par rapport à l'office de médiateur de Jésus-Christ. La Mère de Dieu ne produit certes pas la grâce, mais elle la confère aux hommes comme cause.

La médiation de toutes grâces est une vérité **certaine qui fait partie de la doctrine catholique** ; elle est même "définissable" (c'est-à-dire susceptible d'être proclamée comme un dogme catholique), car elle est implicitement révélée dans les titres donnés traditionnellement à la Vierge. De plus, les Pères et les docteurs, la liturgie et les papes, l'enseignent habituellement, de sorte que l'on peut affirmer que cette vérité a été crue partout, toujours et par tous.

Source : Sainte Ampoule, n°290 /janvier-février 2026